

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :  
Le 9 décembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	8 <sup>ème</sup> séance
Séance du 16 décembre 2022	

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 16 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel à la salle du conseil communautaire (siège administratif, 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

<b>Nombre conseillers :</b>
En exercice : 48
Présents : 39 (dont 32 en visioconférence*)
Votants : 40 (dont 1 pouvoir) ▪ Dont pour : 40 ▪ Dont contre : 0 ▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :  
M. Fred EUSTACHE

Délibération n°2022.12.08/366

Délibération spéciale –  
Prise en charge des  
dépenses d'investissement  
avant le vote du budget 2023

Rapporteur

Mme Renée-Georges NABAJOTH-  
DELOUMEAUX

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 03 JAN. 2023

- publication sur le site internet ou  
notification, le : 05 JAN. 2023

Etaient présents : 39 conseillers communautaires

**Président** : M. Eric JALTON

**Vice-présidents** : M. Harry DURIMEL\* (2<sup>ème</sup> vice-président)- M. Dominique BIRAS\* (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA\* (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Georges BREDENT\* (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU\* (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU\* (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL\* (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY\* (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO\* (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE\* (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER\* (13<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau** : M. Pierre THICOT\*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX\*- Mme Laisely PARAT-EDOM\*- M. Georges DAUBIN\*- M. Jean-Luc CELIGNY\*- Mme Tania GALVANI\*- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN\*

**Autres conseillers communautaires** : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS\*- Mme Johane DAHOMAS\*- Mme Sandra ENJARIC\*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS\*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY\*- Mme Solange LE BLANC\*- M. Joseph LEE\*- Mme Marie-Andrée MANDIL\*- Mme Magaly MARCIN\*- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN\*- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL\*- M. Olivier SERVA\*- M. Alain SOREZE- Mme Nadège THEOPHILE\*- M. Dominique THEOPHILE\*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1

**Vice-président** : M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président) pouvoir à Mme Magaly MARCIN

Nombre de conseillers absents excusés : 5

**Vice-président** : M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)

**Autres conseillères communautaires** : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

En cours de séance :

**Vice-présidente** : Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autre membre du bureau** : Mme Corinne PETRO

Nombre de conseillers absents non excusés : 3

**Autre membre du bureau** : M. William SURDIN

**Autres conseillers communautaires** : M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'instruction M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** l'avis de la commission affaires financières réunie le 6 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

**ARTICLE 1-** Autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023.

## I/ À SAVOIR POUR LE BUDGET PRINCIPAL :

OPERATIONS EQUIPEMENTS BUDGET PRINCIPAL	Voté CP	Quart Budgétaire
	1 519,00	379,75
011 - BASE DE CANOE KAYAK/ECOLE DE VOILE	191 728,97	47 932,2425
013 - PCET PLAN CLIMAT ENERGIE	56 327,82	14 081,955
014 - TCSP	104 038,13	26 009,5325
018 - SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES	919 643,48	229 910,87
020 - PROGRAMME ABYMES- PERRIN 2030	2 528 061,98	632 015,495
022 - ZAE DUGAZON PETIT PEROU	15 135,74	3 783,935
023 - PROMENADE VERTE ET BLEUE/ABYMES/ PAP	132 990,00	33 247,50
024 - EX MUSEE L HERMIER	570 000,00	142 500,00
025 - REQUALIFICATION ZAE POINTE - A- PITRE	776 944,00	194 236,00
026 - REHABILITATION ZAE DE BAIE MAHAULT	719 246,15	179 811,5375
037 - MARCHÉ ALIMENTAIRE DE GROS	8 297,53	2 074,3825
045 - TRAVAUX BIBLIOTHEQUES	335 323,69	83 830,9225
047 - CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE	1 661 995,39	415 498,8475
049 - EX CINEMA RENAISSANCE	481 325,31	120 331,3275
051 - RENOVATION URBAINE 2	587 066,55	146 766,6375
057 - IMM CGRR/RECTORAT/BAOBAB/COMMUNAUTAIRE	352 132,63	88 033,1575
061 - SCOT SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	16 573,37	4 143,3425
062 - STRATEGIE LOCALE RISQUE INONDATION	51 347,25	12 836,8125
064 - SYSTHEME D 'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	161 868,81	40 467,2025
067 - TRAVAUX D'URGENCE FOND RICHER B/MAHAULT	17 096,86	4 274,215
071 - COMPLEXE TECHNIQUE (COTIAN)	7 703,50	1 925,875
073 - PROGRAMME CAP EXCELLENCE NUMERIQUE 2.0	150 000,00	37 500,00
077 - PAP/PARTICIPATION PPI	2 372 000,00	593 000,00
079 - ABYMES/PARTICIPATION PPI	200 000,00	50 000,00
080 - B-MAH/PARTICIPATION PPI	511 000,00	127 750,00
086 - ZAE ABYMES	471 746,89	117 936,7225
087 - ZAE BAIE-MAHAULT	517 673,50	129 418,375
088 - ZAE POINTE A PITRE	82 050,50	20 512,625
091 - ELABORATION STRATEGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE	20 366,52	5 091,63
092 - TRAVAUX DE RELAMPING ET EXTENSION RESEAU D ECLAIRAGE PUBLIC DOTHEMAR	856 637,13	214 159,2825
230 - CONSTRUCTION CANAL HYDRAULIQUE	8 202,60	2 050,65
231 - ESPACES COWORKING	200 000,00	50 000,00
232 - FONDS RICHER QVA	350 000,00	87 500,00
233 - GEMAPI	403 000,00	100 750,00
234 - GEPU		
	<b>15 839 043,30</b>	<b>3 959 760,825</b>

## II/ À SAVOIR POUR LE BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

OPERATIONS EQUIPEMENTS	Voté CP	Quart budgetaire
1000 - ABYMES/PROG D'AMELIORA° DE COLLECTES	23 621,50	5 905,375
1001 - ACQUISITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS	478 115,03	119 528,7575
1006 - ABYMES/RENOVATION DE LA DECHETTERIE	669 150,70	167 287,675
1007 - B-MAHAULT/CONSTRUC° DECHETTERIE MENAGES	1 744 869,24	436 217,31
1011 - ABYMES/2EME DECHETTERIE	136 082,36	34 020,59
1015 - OT11 - ADMIN INNOV & EXPERIMENTATION	275 350,00	68 837,50
1016 - MISE EN PLACE FILIERE TEXTILES	327 600,00	81 900,00
1017 - GABARRE/DECHETTERIE & RESSOURCERIE	1 000,00	250,00
1018 - RENFORCEMENT DE LA COLLECTE SELECTIVE CAP	1 969 883,83	492 470,9575
	<b>5 625 672,66</b>	<b>1 406 418,165</b>

**ARTICLE 2-** De donner tout pouvoir au président pour accomplir les formalités nécessaires et signer toutes conventions, pièces, actes et documents relatifs à ce dossier.

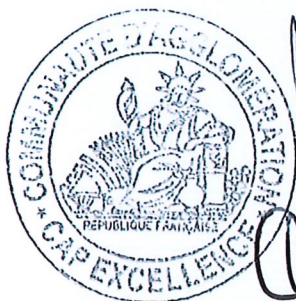
**ARTICLE 3-** Le président, le directeur général de CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 03 JAN. 2023



Le président

Eric JALTON

Le secrétaire de séance

Fred EUSTACHE

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 03 JAN. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 05 JAN. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 05 JAN. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 05 JAN. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 05 JAN. 2023